

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# Gazette des Familles

CANADIENNE ET ACADIENNE

JOURNAL RELIGIEUX, AGRICOLE ET D'ECONOMIE DOMESTIQUE.

Vol. 7. Cap Rouge, Octobre, 1876. No. 10.

RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE : M. L'ABBÉ PROVANCHER.

A NOS LECTEURS.

Les numéros de nos livraisons étant actuellement en accord avec les mois du calendrier, chaque livraison à l'avenir paraîtra régulièrement en son mois.

MM. LES CURÉS ET NOTRE GAZETTE.

Messieurs les curés qui ont changé de paroisse au commencement de ce mois, et à qui un certain nombre de copies de la *Gazette* était adressé personnellement, voudront bien nous indiquer le mode à suivre pour le reste de l'année. Nous attendons toutefois de leur bienveillance et de leur sollicitude pour le bien de leurs ouailles, qu'ils montreront dans leurs nouvelles paroisses, le même zèle pour la propagation de la *Gazette* qu'ils avaient déployé dans celles qu'ils ont laissées. Et d'un autre côté, nous nous flattons que les nouveaux curés ne manqueront pas de continuer l'œuvre de leurs prédécesseurs, non seulement en conservant le nombre des anciens abonnés, mais en l'augmentant encore s'il est possible.

Nous nous sentirions mal à l'aise pour parler ainsi, si notre œuvre était purement une affaire pécuniaire, et si elle n'avait pas été approuvée et recommandée par NN. SS. les Evêques ; mais nous astreignant, sans rémunération adéquate, à un travail extraordinaire, pour répondre, suivant nos faibles ressources et l'état de notre santé, à la mission que nous impose notre qualité de prêtre de travailler au salut des âmes, nous nous sentons le droit de

dire au pasteur : vous accordez toute votre sollicitude à votre troupeau, vous le gouvernez, le dirigez, le conservez dans la bonne voie, en lui distribuant abondamment le pain le plus pur de la parole de Dieu, permettez que nous vous offrions le secours de notre assistance, que nous nous emparions de vos paroles, pour aller les répéter à l'oreille de brebis faibles, distraites, égarées peut-être de la bonne voie, qui ne se sentent pas le courage de venir les recueillir de votre bouche. Nous pénétrerons dans les chaumières, prendrons place au foyer de la famille, causerons familièrement avec chacun des membres, et leur répéterons là, sans apprêt et sans art, ce que vous leur aurez fait entendre avec tant de force du haut de la chaire. Et qui sait ? tel pécheur qui aura résisté aux foudres du Ciel lancées du haut de la tribune sacrée, ouvrira peut-être les yeux, sentira le cœur touché, et arrêtera une résolution inébranlable d'amendement, à la lecture de la pieuse anecdote, de la simple instruction de la *Gazette* ? Car la Providence a des voies variées à l'infini, et telle souvent jugée de minime importance, devient la plus efficace au moment voulu, à l'égard de certaines personnes.

Tout ce que vous voulez, MM. les curés, nous le voulons aussi. Vous voulez bannir de vos paroisses les excès honteux de l'intempérance, réprimer un luxe effréné qui ruine les familles, faire régner l'union entre tous vos paroissiens ? C'est aussi ce que nous prêchons. Vous voulez que les parents donnent le bon exemple, que les enfants soient soumis et respectueux, que les jeunes filles soient partout modestes et pieuses, les jeunes gens bien rangés et réservés, que la charité soit le guide de toutes les actions ; vous voulez que le culte de la Reine du Ciel distingue particulièrement votre peuple, que la dévotion au Sacré-Cœur s'implante dans tous les cœurs, que le dévouement au successeur de Pierre soit toujours vif et sincère, que l'ivraie que, de nos jours, le démon s'efforce de semer dans le champ du Seigneur sous le nom de libéralisme, ne puisse prendre racine dans votre troupeau ? Nous voulons tout cela avec vous, et comme vous ; et quelque faible que soit notre assistance, elle vous est de suite assurée et ne vous fera pas défaut.

Mais vous voulez encore inspirer aux jeunes gens le goût de la lecture, afin qu'en les détournant de divertissements dangereux, de danses et de veillées où la vertu de ces âmes novices fait si souvent naufrage, ils puissent, en s'instruisant, s'assurer de plus grandes ressources pour

gagner leur vie et se rendre capables de faire des citoyens véritablement utiles à leur pays ; or notre *Gazette* est là pour répondre à ce besoin, à cet extrême besoin de notre population, qui, s'il est plus longtemps négligé, nous retiendra dans un état d'infériorité vis-à-vis les autres nations.

Mais nous entendons les récriminations : de l'argent, et toujours de l'argent ! trois chelins pour la *Gazette* ajoutés à tant de besoins qu'il y a dans nos paroisses, ici une église en construction, là un presbytère, une décoration intérieure, la bâtisse d'un couvent, de maisons d'école, la propagation de la Foi, le denier de St. Pierre, etc., à la fin nos gens ne peuvent suffire à tout.

Vous avez raison ; vos gens ont beaucoup à payer. Mais, vénérables confrères, permettez-nous ici un avis. Voulez-vous le succès dans toutes vos entreprises ? voulez-vous que vos constructions, réparations soient menées à bonne fin, que la propagation de la Foi, le denier de St. Pierre, la Ste. Enfance, etc., soient bien soutenues ? Laissez largement ouvertes toutes les portes du champ de la charité ; ne prenez jamais sur vous d'en fermer aucune ; faites valoir l'excellence des œuvres proposées, et laissez la grâce libre de pousser un chacun du côté qu'il plaira à Dieu. Vous n'ignorez pas que tous les biens viennent de Dieu, et que si vos gens sont aujourd'hui en état de répondre à tant de demandes de bonnes œuvres, c'est que Dieu leur en fournit les moyens. On ne s'appauvrit pas en donnant à Dieu ! Nous corroborerons cet avancé de deux exemples bien frappants.

Le vénérable et saint Evêque qui vient de se désaisir de l'administration du diocèse de Montréal, Mgr. Bourget, n'a jamais cru devoir refuser aucune demande de quêtes dans son diocèse pour les œuvres pies ; et les institutions de charité de la ville et du diocèse de Montréal sont tellement nombreuses et florissantes aujourd'hui, qu'elles excitent l'étonnement de tous les étrangers. Crèches d'asile, réformes pour les jeunes délinquants, les filles perdues, institutions pour les aveugles, les sourds-muets, refuges pour les infirmes, les abandonnés, les enfants trouvés, églises les plus riches et les plus vastes, collèges, couvents de toutes sortes, etc., c'est à tel point que les pays les mieux dotés de la vieille Europe peuvent venir s'instruire et prendre des modèles à Montréal pour les œuvres de charité, lesquelles, pour la plupart, ne consistent que dans la collection de l'obole du pauvre ou du

moins du chef de famille à moyens restreints, car les fortunes sont très rares en ce pays.

Croit-on qu'on en verrait davantage si l'on eût refusé, par exemple, aux missionnaires de l'Ouest, aux religieuses du Pérou, aux missionnaires d'Afrique, de faire des quêtes dans le diocèse?... La chose n'est pas probable.

Ajoutons encore un exemple.

Le 31 Mai dernier, un épouvantable incendie consume 411 maisons, dans le faubourg St. Louis à Québec, en jetant dans la rue plus de 1200 familles. Dans le cours du mois dernier, un incendie plus désastreux encore, balaye les trois-quarts de la ville de St. Hyacinthe. On vient quêter à Québec pour cette dernière ville. Et le croirait-on? Québec encore tout couvert de ses cendres, Québec qui ne voit pas sans de justes craintes s'approcher la saison rigoureuse, Québec verse dans la coupe de la charité, pour sa sœur cité, la belle somme de \$900. Le faubourg St. Jean, ce quartier là même qui est en partie détruit, ne fournit pas moins de \$225. Tant il est vrai que la charité sait multiplier ses ressources pour correspondre à la grâce, et qu'on ne saurait s'appauvrir en donnant à Dieu.

À ces réflexions déjà trop longues, ajoutons en une dernière.

Toutes ces bonnes œuvres, et bien d'autres encore, pourraient être sans peine soutenues et augmentées, si l'on voulait mettre un frein à ce luxe ruineux qui s'impose de toutes parts aux familles. Il ne faudrait pas à Philomène un fort long bout de ruban de moins pour lui permettre de souscrire à la Ste. Enfance; quelques frisons ou de salbalas de moins à la robe de Cécile, lui fourniraient sa contribution à la Propagation de la Foi et au denier de St. Pierre; et Marguerite, sans la plume qui couvre son chapeau, n'en serait ni moins belle ni moins aimable, et pourrait à la place souscrire à la *Gazette des familles*; et George, et Pierre, et David avec un drap un peu moins fin pour leurs habits, des harnais un peu moins brillants pour leurs chevaux, et surtout, la soustraction complète de ces quelques bouteilles qu'ils payent de temps à autres à l'aubergiste, ne seraient nullement en peine pour contribuer largement aux constructions, réparations et autres justes demandes du curé pour le bien de sa paroisse.

Mais c'est là un mal trop sérieux, une plaie trop profonde pour ne pas la considérer plus attentivement, nous remettons à une autre fois à vous en entretenir plus longuement.

## LE PAYEMENT D'AVANCE.

Convaincus que le paiement d'avance serait de rigueur pour la conservation des publications sur un pied convenable, les propriétaires-éditeurs, en sont déjà venus, plus d'une fois, à des engagements entre eux, pour en faire une règle générale ; mais à chaque fois, le tout n'a consisté qu'à mettre la convention par écrit, à la publier pour faire croire aux lecteurs qu'elle était sérieuse, et à se mettre de suite à ne pas plus la considérer que si elle n'existait pas.

Nous nous applaudissons d'avoir le premier tenu rigoureusement à l'observation de cette règle ; et tous nos abonnés déclareront, nous n'en avons aucun doute, que cette règle leur est aussi fort avantageuse. Vous payez votre abonnement à une publication, et vous la recevez sans aucune inquiétude pendant un an. Tenant à la conserver, vous prenez vos précautions vers la fin de l'année pour opérer votre renouvellement. Mais des revers et des accidents vous sont-ils survenus de manière à vous rendre incapables de faire ce renouvellement, vous discontinuez alors, sans avoir rien à déboursier, et sans par conséquent vous rendre coupable d'injustice en différant vos remboursements.

Cette nécessité d'ailleurs s'impose d'elle-même à tous ceux qui n'ont pas de fortune à sacrifier. Le propriétaire-éditeur est obligé de payer ses presses, son papier, ses rédacteurs, ses typographes, et ceux-ci chaque semaine ; comment pourra-t-il le faire si les abonnements ne rentrent pas ? Vous voulez que ce propriétaire attende deux ans, trois ans et jusqu'à dix ans pour être remboursé ? Mais ses ouvriers qui ont des familles à qui il faut le pain de chaque jour du prix de leur travail, pourront-ils attendre si longtemps ? La chose est impossible. Du moment que vous avez reçu un numéro d'une publication, la marchandise est entre vos mains, rien de plus juste donc que de la payer de suite.

Si encore on pouvait être sûr que ces retardataires s'exécuteront plus tard ; mais combien n'en perd-on pas ? On le croira à peine, cependant nos livres sont là pour le constater.

En mettant le paiement d'avance rigoureusement en application, au mois de Novembre de l'année dernière, plus de DOUZE CENTS abonnés ont discontinué, sans se mettre aucunement en peine d'acquitter leurs arrérages.

Trois chelins pour chacun est peu de chose ; mais douze cents fois trois chelins font bien une somme de \$720 qui en vaut la peine. Comment une conscience honnête peut-elle demeurer tranquille en se chargeant de telles injustices ?.....

Le payment d'avance s'impose d'autant plus pour nous que nous ne communiquons pas d'ordinaire avec chacun de nos abonnés. Bon nombre de ceux-ci savent à peine écrire et s'en rapportent uniquement aux agents pour leurs remises. Si on laisse l'année s'écouler, quel trouble n'aura pas l'agent pour faire rentrer des abonnements si minimes ?

Pour toutes ces raisons donc, nous continuerons à tenir rigoureusement au payement d'avance.

#### PRIME.

D'ici au premier Janvier prochain, tout souscripteur qui nous fera tenir son abonnement pour l'année prochaine, recevra en outre, comme prime, les numéros encore à paraître de cette année.

Nous devons une reconnaissance particulière à messieurs les curés qui voudront bien recommander notre œuvre à leurs paroissiens, et servir d'intermédiaires à ceux d'entre eux qui se décideraient à prendre des abonnements.

Notre condition de payment d'avance ne doit pas toutefois empêcher messieurs les curés de nous faire de suite la demande de tel ou tel nombre de copies, lorsqu'ils voudront bien se charger de faire rentrer plus tard ces abonnements. Nous objectons seulement à ce que l'abonnement reste ouvert à quiconque voudrait en prendre, avec la faculté de ne payer que quand il lui plairait.

—ooo—

### LES PRIERES POUR LES MORTS.

#### LE PURGATOIRE.

Plusieurs lecteurs nous ont exprimé le regret que notre *Père Chrysologue* ne continuât pas ses entretiens sur l'agriculture ; c'est aussi notre intention de lui faire reprendre au plus tôt ces entretiens. Cependant, comme le présent numéro en contient passablement long au sujet

de la cause agricole, nous entendrons encore Chrysologue aux prises avec son ministre protestant, sur un sujet toujours à propos, comme toutes les autres questions religieuses, et d'actualité à cette époque de l'année ecclésiastique ; nous voulons parler des prières pour les morts que nous faisons spécialement au jour assigné par l'Eglise pour raviver leur souvenir, le 2 novembre, et comme conséquence, du Purgatoire, que les protestants ont fait disparaître de leur symbole.

Chrysologue se rendit encore le lendemain au lieu de la réunion, afin d'y rencontrer ses amis pour leur faire ses adieux, avant de prendre la route du Canada. Il fut tout étonné d'y voir revenir encore une fois Georges Beauchamp avec son ministre Taylor. Probablement, fit-il observer à ses amis, que peu satisfaits de nos discussions précédentes, ils veulent nous attaquer sur quelque autre point. Mais, à leur disposition ; et discussion de nouveau s'ils le désirent.

*Georges.*—Il est une question qu'on n'a pas eu le temps d'aborder hier et sur laquelle on va vous faire voir que vous êtes dans l'erreur. C'est ce moyen qu'emploient les prêtres pour soutirer de l'argent de leurs paroissiens, en leur faisant accroire qu'ils rachètent avec ces argents les âmes de leurs parents défunts.

*Jacques.*—Entendez donc parler Georges ! si on ne dirait pas qu'il n'a jamais connu la religion catholique.

*Georges.*—Oui je l'ai connue, et c'est par ce que je l'ai connue que je l'ai abandonnée, comme n'étant pas celle qui était la meilleure.

*Pierre.*—Parle donc franchement, Georges. Dis donc que tu l'as abandonnée parceque tu étais trop lâche pour l'observer. On t'a fait accroire qu'on pouvait gagner le Ciel à meilleur marché, et de suite tu t'es rangé de ce côté là.

*Rév. Taylor.*—Laissons de côté ces personnalités, et venons en au point à discuter. Je dis que le Purgatoire est une invention des prêtres catholiques et qu'il n'en est fait nulle part mention dans la Bible.

*Chrysologue.*—Très bien ; voilà qui est clair et précis : le Purgatoire n'existe pas. Eh ! bien, je vais vous prouver que non seulement l'Ecriture Sainte nous parle du Purgatoire, mais que la raison aussi nous fait une nécessité de son existence. Bien plus, je vous ferai voir que la tradition constante l'a toujours admis, et que les sentiments du cœur mêmes le réclament.

*Rév. Taylor.*—Je vous mets au défi de me montrer le nom même du Purgatoire mentionné dans la Bible.

*Chrysologue.*—Qu'importe le nom, si la chose s'y trouve ? Appelez le Purgatoire, un lieu d'expiation, de purification, nulle objection ; or je vais vous démontrer que ce lieu existe, quelque soit le nom que vous lui donniez.

10. Nous lisons au livre des Machabées dans la Bible, que Judas Machabée envoya à Jérusalem douze mille drachmes, afin d'offrir un sacrifice pour ceux qui avaient succombé. "Car, dit l'écrivain sacré, c'est une sainte et salutaire pensée de prier pour les morts." (2 livr. des Mach. 3). Si le sort de l'âme est irrévocablement fixé au sortir de ce monde, sans aucun intermédiaire entre le Ciel et l'enfer, comment la pensée de prier pour les morts pourrait-elle être sainte et salutaire ? Les saints dans le Ciel n'ont plus besoin de nos prières, et ces prières ne servent de rien non plus aux damnés dans l'enfer. Il y a donc un lieu mitoyen où l'âme doit se purifier avant d'entrer dans le Paradis. Mais ce sont là des textes de l'ancien testament ; je vais vous montrer maintenant que le nouveau testament est aussi en parfait accord avec cet enseignement.

Quelle est cette prison dont parle S. Mathieu, "de laquelle vous ne sortirez pas que vous n'ayiez payé jusqu'à la dernière obole ?" (S. Math. 5. 26.) Que veut dire S. Paul lorsqu'il parle de ceux qui seront sauvés *comme par le feu* ? (1 Epit. aux Cor. 12-15). Jésus-Christ dit aussi que les péchés contre le St. Esprit ne seront pardonnés ni dans ce monde ni dans l'autre. Il y a donc des péchés qui peuvent être pardonnés dans l'autre monde. Mais où ? Certainement ni dans le Ciel, ni dans l'enfer ; donc dans un lieu d'expiation, dans le Purgatoire. Saint Pierre disait aux Juifs (Act. 2. 24) : "Dieu a ressuscité son fils en le délivrant des peines de l'enfer," c'est-à-dire en l'exemptant de toute peine après sa mort. Donc, certaines âmes après la mort peuvent être assujéties à certaines peines. Je pourrais vous citer une foule d'autres passages de la Ste. Ecriture où l'existence d'un lieu d'expiation dans l'autre vie est plus ou moins explicitement enseignée.

20. Mais j'ajoute que quand bien même l'Ecriture Sainte ne serait pas si précise à cet égard, la raison suffit pour démontrer qu'il en doit être ainsi. "La croyance au Purgatoire, disait de Maistre, est un dogme si plausible, qu'il s'empare, pour ainsi dire, du bon sens, et n'attend par la révélation."

Mais vous voulez donc M. Taylor, qu'aussitôt après la mort, l'âme passe de suite au paradis ou à l'enfer ?

*Rév. Taylor.* — Sans doute.

*Chrÿsologue.* — Rien de souillé n'entrera dans le royaume des Cieux, nous le savons. L'âme qui se sera chargée de crimes, meurtres, brigandages, incendiats, etc., et celle qui n'aura que des fautes légères, petits mensonges, omissions peu importantes, etc., devront donc également s'en aller en enfer ?

*Rév. Taylor.* — Dieu pardonne ou ne pardonne pas suivant le repentir. Celui qui aura reçu le pardon s'en ira au Ciel, et celui qui ne l'aura pas obtenu sera damné.

*Chrÿsologue.* — Mais encore une fois que ferez-vous de celui qui n'aura que des fautes légères sur la conscience lorsque la mort le surprendra ? Vous l'enverrez donc également en enfer comme le grand criminel, puisque rien de souillé n'entrera dans le royaume des Cieux ? L'homme ayant la moindre notion de justice, ne concevra jamais que Dieu, la justice infinie et infaillible, confonde dans un même arrêt tous les coupables ; mais il conçoit parfaitement que les transgressions transitoires, légères, aux lois de la vertu, ne soient frappées que d'une peine légère, transitoire, pour laisser à la loi sa sanction ; de même qu'il a conçu que la vertu médiocre, imparfaite, a besoin de trouver quelque part sa consommation. De là la nécessité du purgatoire.

3o. La foi à l'expiation des fautes dans l'autre vie a été de tradition si constante, tant dans l'ancien que dans le nouveau testament, qu'il est probable que les apôtres ne l'ont pas plus explicitement mentionnée, que parce que c'était une croyance admise de tous. Aussi lisons-nous dans les constitutions apostoliques, qui remontent à S. Clément dans le premier siècle de l'ère chrétienne : "Prions pour nos frères qui se sont endormis dans la paix du Seigneur, afin que celui qui a reçu et jugé l'âme lui fasse grâce, lui remette ses péchés et la reçoive dans le sein d'Abraham." Dans le 2e siècle, Origène établit le profit qu'il y a à prier pour les morts, *sur le besoin que chacun a d'être purifié au sortir de la vie ?* S. Cyprien au 3e siècle, S. Epiphane au 4e, et dans tous les autres jusqu'à nos jours, on a prêché la même doctrine ; non seulement la foi, mais la pratique du dogme de l'expiation des peines après la mort, a été constamment observée dans l'Eglise. St. Augustin célébrait des messes pour le repos de l'âme de sa mère, de même S. Bernard pour ses religieux, etc., etc.

4o. Enfin, de toutes les vérités révélées que nous

sommes naturellement portés à embrasser, il n'en est point qui ait des racines plus profondes dans le cœur humain que la croyance au Purgatoire, parce qu'elle répond à un besoin de cœur : celui de rester encore unis après la mort à ceux que nous avons chéris sur la terre.

*Rév. Taylor.* — Mais les protestants n'ont jamais prêché contre le souvenir et le respect dus aux morts.

*Chysologue.* — Le souvenir, le respect, soit ; mais tout cela c'est pour vous-mêmes, pour les vivants ; quant aux morts, il n'y a rien pour eux. S'ils sont sauvés, ils ne s'occupent plus de vous, puisque vous niez l'intercession des saints ; s'ils sont damnés, toute communication est à plus forte raison interdite. Mais pour nous, catholiques, quoi de plus consolant, lorsque la mort vient nous séparer de ceux qui nous sont chers, que la communication que nous entretenons encore avec eux ! J'ai aimé tendrement cette mère si bonne, qui souvent m'a couvert de caresses. Elle n'est plus sur la terre ; peut-être n'est-elle pas encore dans le Ciel. Je me complais à penser qu'en retour de la vie que j'en ai reçue, je puis hâter l'heure où elle jouira de la gloire. Je puis lui rendre un peu de son amour ; ma piété ne lui sera pas stérile : elle le sait, elle m'appelle encore son enfant. Ah ! laissez-moi prier pour elle ! Quelle main froide et cruelle voudrait m'arracher le trésor de ma foi ?... Cette main froide et cruelle, c'est celle du protestant, qui vient mettre un mur de séparation entre celle qui vient de quitter la terre, et l'objet chéri qu'elle y a laissé. Oui, en détruisant cet usage, les protestants ont résisté au penchant de la nature, à l'esprit du christianisme.

Le R. P. Huguet voyageant avec une dame protestante, lui exprimait son regret de la voir privée de ce qu'il y a de plus doux pour le cœur dans l'église catholique, la dévotion à Marie, l'Eucharistie, le culte des morts. — Mais, dit la dame, toutes les fois que j'ai le malheur de perdre un parent, un ami, je ne manque pas d'implorer pour lui la miséricorde de Dieu. — Mais, vous n'êtes pas d'accord en cela avec votre croyance. — Ah ! fit-elle avec émotion, c'est trop naturel !

C'est bien là le cri du cœur ; c'est la voie de la nature, pourquoi l'étouffer ?

Un jeune homme élevé chrétiennement, se révolte un jour contre la prétendue tyrannie que l'on exerçait à son égard. Il se soustrait à la surveillance de ses parents, pour se livrer sans contrainte à un libertinage effréné. Quinze années de crimes s'écoulaient ainsi. Il en vient

jusqu'à effacer de son âme, à force de sophismes, toute teinte de vertu chrétienne. Dieu le terrasse à la fin. Saisi par la maladie, il se voit aux portes de la mort, et fait appeler un prêtre.—N'avez-vous donc conservé aucune pratique religieuse, lui demanda le prêtre?—Non, mon père, aucune.—Comment cela? cherchez bien.—J'avoue, ajouta-t-il, après un moment de réflexion, avoir toujours gardé avec respect une image de la Ste. Vierge, que je cachais avec soin, et parfois, le soir, je disais un *De profundis* pour ma pauvre mère.—Mais pourquoi, puisque vous ne vouliez plus croire à rien?—J'aimais tant ma mère, reprit le malade!

Le cœur a ses raisons qui sont au-dessus de la raison, a dit un grand philosophe, Paschal.

La discussion en était à ce point, lorsque par hasard le curé de l'endroit vint à passer près de là.

M. le curé, dirent Pierre et Jacques, venez voir comment le père Chrysologue vient de confondre un ministre protestant en lui prouvant l'existence du Purgatoire et la raison que nous avons de prier pour les morts.

*M. le Curé.*—Oh! mes enfants, pas nécessaire de raisonner longuement pour se convaincre de l'existence du Purgatoire. Il suffit de consulter son cœur. Voici un chrétien pieux, timoré, qui se voit à sa dernière heure, sur le point d'être mis en présence du Dieu trois fois saint, du Dieu qui voit des taches dans les plus pures intelligences, et qui va juger ses actions, ses paroles, ses intentions? Ah! saisi alors d'une crainte excessive sur un passé qui ne le rassure pas parfaitement, ou se sentant troublé par des souvenirs qui l'alarment, si vous ne voulez pas qu'il expire dans des transes voisines du désespoir, si vous voulez relever son courage, laissez-lui la foi au Purgatoire. Il se rend justice à lui-même; il a encore besoin d'expiation; la lui souhaiteriez-vous éternelle? Tout cœur honnête répondra: non. Donc tout cœur honnête croit au Purgatoire. Laissez les protestants avec leurs négations et leurs froideurs. Tout est froid chez eux avec leur adoration en esprit, le cœur plus que tout le reste, peut-être. Sentiments froids comme leur culte sans émotions, comme leurs temples sans ornements, comme leurs croyances sans consolations.

Pour nous, en véritables enfants de l'Église, redoublons notre dévotion, s'il est possible, envers les morts. Nos intérêts les plus chers nous le commandent. Nous serons traités après la mort comme nous traitons nous-mêmes

ceux qui ne sont plus. Voici le jour des morts qui arrive, où ces chers trépassés vous feront entendre leur voix par l'organe de l'Eglise : *miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei*, ayez pitié de moi, ayez pitié de moi, vous au moins qui comptiez parmi mes amis, par ce que la main de Dieu m'a frappé. Oui ! c'est surtout pour nos parents et nos amis que nous devons prier, parce que peut-être ils sont actuellement dans les souffrances pour expier des fautes auxquelles nous avons quelque part, des fautes qu'ils ont commises peut-être à notre occasion, à notre sujet, par condescendance pour nous, par ce qu'ils nous aimaient trop tendrement. Il est donc bien juste que nous les aidions à expier des fautes auxquelles nous avons nous-mêmes participé. Prions pour nos parents, pour nos amis, et pour tous les trépassés en général, afin que ces âmes, une fois délivrées de leurs souffrances et en possession du souverain bien, nous servent ensuite d'intercesseurs auprès de Dieu.

*Pierre.*—Tenez, M. Taylor, c'est ainsi que parlent nos prêtres, et c'est ce que vous n'êtes pas capables de faire, vous. Nos prêtres parlent, comme nous parlerions nous-mêmes, si nous étions plus instruits, et la raison qui fait que nous aimons tant à les entendre parler, c'est qu'ils disent hautement ce que nous pensons au dedans de nous-mêmes ; car pour ne savoir pas parler et nous défendre avec les babillards protestants, nous n'en savons pas moins croire, sentir et penser. N'aurions-nous d'autres garanties de notre croyance que les consolations qu'elle nous fait goûter, que ce serait encore suffisant pour nous y tenir inviolablement attachés.

*M. le Curé.*—Bravo, Pierre ; voilà ce qu'on peut appeler, parler en véritable enfant de l'Eglise Catholique.

## LOUISE LATEAU

SES STIGMATES ET SES EXTASES.

*Esquisse à l'adresse des Juifs et des chrétiens de toute dénomination.*

Par le Dr. AUGUSTUS ROHLING.

(Traduit de l'allemand par la *Catholic Review* de New-York, et traduit de l'anglais de cette Revue.)

## V.

## L'EXTASE—ANALYSE SCIENTIFIQUE.

(Continué de la page 286.)

Lorsque le germe de l'affection hystérique n'est pas héréditaire, la maladie, invariablement, est le résultat d'un mauvais régime, ou de quelque irrégularité dans la manière de vivre de la personne affectée. (D'après un pathologiste Allemand cité par le Dr. Lefebvre, si on n'a pas appris aux enfants à se contraindre, si on cède devant leurs caprices, si on leur permet d'éclater pour un jouet brisé, si ceux qui en sont chargés négligent la correction, lorsque pour quelque léger désappointement ils se laissent aller à des paroxismes de colère, frappant du pied ou se roulant sur le plancher, ils seront très probablement enclins à l'hystérie.)

Quant à ce qui concerne les dispositions du patient, les personnes sujettes à l'hystérie, sont susceptibles, à un degré peu commun, de s'exciter par les impressions extérieures. La cause la plus frivole suffit pour les jeter dans un état d'agitation et de confusion. On les verra alternativement répandre des larmes sans être affectées par le chagrin, éclater de rire sans aucun sujet de joie, et s'élever sans aucune cause. Dans la plupart des cas, on trouvera que l'hystérique a été dès sa jeunesse portée à la mélancolie, excitable, impatiente et très sensible, sujette à des paroxismes de chagrin à l'occasion du plus léger contre-temps, et si susceptible aux sentiments tendres, que la lecture de quelque narration touchante la portera à répandre des flots de larmes. Sur vingt patientes, il n'y en a pas une seule exempte de ces signes caractéristiques, si bien développés par les écrivains les plus éminents sur ce sujet, tels que Niemeyer, Georget et autres.

La sensibilité corporelle est aussi intensifiée. Un éclair, un bruit soudain, une odeur forte, jettera l'hystérique en pâmoison. Ces personnes sont aussi sujettes à des don-

leurs nerveuses dans la région épigastrique, dans le côté, vers le milieu des cinq côtes inférieures, ou des fausses-côtes, comme on les appelle, et aussi à l'épine dorsale, vers le côté gauche. Un autre symptôme est une tendance extraordinaire aux spasmes ; elles éprouvent une espèce d'étouffement, comme si le passage était obstrué intérieurement, par quelque obstacle comme une boule ; et à la fin, la patiente souffre de palpitations, de crampes dans l'estomac, et de tremblements.

Tels sont les signes caractéristiques de la tendance à l'hystérie ; il nous reste maintenant à indiquer les symptômes par lesquels les attaques actuelles d'hystérie se caractérisent. Ordinairement elles sont précédées d'une sensation d'oppression et d'étouffement. Presque aussitôt la patiente pousse un cri aigu et inarticulé, et tombe alors sans connaissance. La perte de la connaissance cependant n'est pas complète, car la patiente a ordinairement un vague sentiment de ce qui se passe autour d'elle.

Alors survient l'état convulsif de l'attaque. L'intensité des convulsions est telle qu'elle ne peut être comprise que par ceux qui en ont été témoins. La patiente se frappe la figure et la poitrine, elle se déchire avec les doigts les chairs de diverses parties du corps. Sa face est gonflée, ses dents, fermement serrées, se meuvent de manière à produire un son de broiement tout particulier. Le corps se tord comme un ver ; quelquefois il est violemment contracté, et alors les membres se distendent soudainement, et souvent font lâcher prise à ceux qui s'efforcent de résister à ses efforts. Pendant ces contractions, on entend le craquement de diverses jointures. Bien plus, les parties charnues du corps acquièrent une dureté excessive, et, enfin, la force d'une hystérique est telle que les efforts réunis de plusieurs hommes sont impuissants pour maîtriser les mouvements d'une jeune fille délicate.

Il est clair alors que Louise Lateau n'est pas hystérique. Ni ses parents, ni ses sœurs furent affectés de désordres nerveux. Son éducation première fut sévère. Quant à sa disposition, elle est exempte de sentimentalité et de caprice, et elle a supporté avec un courage tranquille les peines, les fatigues et les souffrances qui lui sont échues en partage. Divers examens médicaux ont établi le fait qu'elle est exempte de douleurs hystériques dans la région épigastrique, le côté, et le dos, de même que des crampes et des étouffements comme on l'a expliqué plus haut. Il n'est en conséquence nullement nécessaire d'ajouter que

ses extases ne portent aucun trait de ressemblance avec les attaques hystériques ; chacun de ces mouvements est grave et marqué au coin d'une solennité religieuse ; sa contenance durant l'extase est brillante et paisible.

Mais pourrait-on dire : quoique l'extase de Louise ne soit pas simplement un cas d'hystérie dans sa forme ordinaire, n'y a-t-il pas quelques cas rares rapportés dans les journaux de médecine, qui peuvent prétendre à une forme extatique dans cette maladie ? Il y a des cas, sans doute, qui présentent quelques points de ressemblance avec l'extase, nous allons maintenant les examiner en détail, soutenant simplement d'abord que ces cas ne peuvent proprement être désignés comme cas hystériques, mais plutôt être regardés comme des affections particulières du système nerveux.

Les faits que nous allons examiner à présent, et les circonstances qui les accompagnent sont d'un caractère si étrange, qu'ils n'ont pas été admis dans le domaine de la science, suivant l'acception ordinaire du mot, et sont généralement décrits comme appartenant aux "sciences occultes," ou comme on l'exprime souvent par un abus des termes, au "mysticisme." Notre âge est riche en merveilles de ce genre—magnétisme, tables tournantes, spiritisme, etc., sont mentionnés partout, et le désir de découvrir leurs mystères est insatiable. Le mystère, à la vérité, est plein d'attrait pour l'homme ; créé pour l'éternité, son âme est mal à l'aise dans les bornes étroites de ce monde matériel, et brûle du désir de s'échapper dans les royaumes de l'infini. Pour les catholiques, la révélation satisfait suffisamment le désir de l'âme pour l'éternité ; à sa source nous pouvons étancher notre soif, et l'avenir qu'elle met devant nos yeux peut amplement satisfaire tout désir du cœur.

Mais il y en a beaucoup qui ont fermé les yeux à cette lumière céleste. Dans leur philosophie, la raison est le seul flambeau qui puisse guider les pas de l'homme. Cependant, même dans leur cœur, le désir de quelque chose de plus noble se fait jour. Et ils cherchent l'objet de ce désir partout, excepté là où il se trouve. Delà le fait de telles multitudes d'hommes rejetant dans l'orgueil de leur intelligence l'Évangile de Jésus-Christ, pour prêter une oreille docile aux révélations de quelque "médiùm." Car c'est un fait que les "sciences occultes," comme on les appelle, ont trouvé leurs disciples, leurs adeptes et leurs patrons presque exclusivement parmi

ceux qui ont cessé de croire, sinon entièrement, au moins en grande partie.

Les protestants, dont le système religieux rejette essentiellement toute autorité en matières de religion, sont les premiers à poursuivre de telles billevesées. Je ne nie certainement pas que les faits attestés par la science dite du "mysticisme" puissent être acceptés comme vrais par les catholiques, mais le catholique n'y attache aucun prix ; il les condamne ; la lumière infallible de la révélation divine est son seul guide, et c'est de la révélation qu'il tire les règles sur lesquelles il s'appuie pour juger de telles pratiques.

Parmi les phénomènes appartenant à la classe de ceux dont il est ici mention, deux réclament une attention particulière de notre part—le magnétisme et le sommeil nerveux ; et entre les phénomènes ordinaires de catalepsie et d'hystérie d'un côté, et de l'autre ceux ci-dessus mentionnés sous le nom de "mysticisme" se range comme une affection intermédiaire, le somnambulisme naturel, que nous examinerons en troisième lieu.

Quant au magnétisme, comme beaucoup d'hommes de science le rejettent comme un mythe, nous pourrions peut-être nous dispenser d'une comparaison formelle de ses phénomènes avec ceux de l'extase. D'abord les personnes qui nient les faits rapportés de magnétisme, peuvent n'avoir fait qu'un examen superficiel de la question ; mais il serait, pour le moins, inconvenant, de ne pas tenir compte du nombre des hommes de science qui acceptent, avec une conviction profonde, la vérité des faits en question, reposant en grande partie sur l'expérience et l'observation personnelle. Parmi ceux qui acceptent ces faits comme vrais, sont des hommes d'une éminence telle que Laplace, Cuvier, Franklin, Arago, et, parmi les écrivains vivants Rostan, Andral, Bouillaud et beaucoup d'autres. Il nous incombe, en conséquence, d'examiner la nature de ces phénomènes.

En premier lieu se présente la question : quels sont les phénomènes essentiels du magnétisme et quelles circonstances requiert leur développement ? La seule condition absolument et inconstestablement essentielle est *la présence d'un magnétiseur*. Il peut exercer son pouvoir de plusieurs manières. Le plus souvent il emplit les *passes*, c'est-à-dire il passe les mains lentement en allant et en revenant devant la face du patient, sans le toucher, quelquefois en fixant fermement son regard sur le patient. Il peut

aussi exercer son influence au moyen de quelque objet matériel avec lequel le patient est en contact ; mais le résultat produit dans ce cas est douteux ou au moins de faible intensité. Mais une chose est incontestable. Aucun cas ne s'est présenté de l'exercice de l'influence magnétique, lorsque le magnétiseur ne peut être vu par le patient ; ceci a été établi par une foule d'expériences, dont un grand nombre sont consignées dans le célèbre rapport présenté en 1784, au gouvernement français par Bailly, le fameux maire de Paris.

Les phénomènes caractéristiques sont les suivants : Après un intervalle variant de quelques secondes à une demi-heure, la personne magnétisée tombe dans un sommeil profond et paisible. Les personnes du sexe sont plus facilement magnétisées que les hommes, et parmi les femmes, les nerveuses et les hystériques sont les sujets les plus convenables. Deux femmes sur trois environ, et neuf hommes sur dix sont capables de résister à l'influence du magnétiseur, lorsque leur santé est en condition normale, leur système nerveux en bon ordre, leur imagination en repos et leur intelligence complète.

Si le sujet plongé dans le sommeil magnétique est laissé seul, le sommeil durera pendant plusieurs heures. Mais si le magnétiseur continue à exercer son influence, nombre de phénomènes extraordinaires en seront le résultat. Quelques sens du dormeur prennent un développement merveilleux. Même à une distance considérable, il entend le plus léger chuchotement. Son odorat découvre l'existence de substances de fort loin. Les yeux fermés, il voit nettement les objets, il est même difficile de déterminer les limites de sa vision. Dans le même temps les autres tissus ont perdu leur sensibilité, et cette perte de sensibilité peut-être portée à un tel point par les passes répétées du magnétiseur, que le donneur peut-être amené à supporter sans douleurs les opérations les plus pénibles ; c'est dans cet état qu'une opération des plus critiques fut pratiquée sur une dame par un chirurgien français, J. Choquet. Le magnétiseur par des opérations particulières peut même paralyser certains membres ; mais cette opération peut devenir très dangereuse.

Quant aux résultats de l'opération magnétique sur l'âme, la puissance de la mémoire et de l'imagination est intensifiée à un degré surprenant. Des souvenirs, entièrement effacés de la mémoire, y reviennent avec une vivacité toute particulière ; on a vu plusieurs fois des per-

sonnes magnétisées réciter de longs poèmes, récitation qui, dans l'état de veille leur aurait coûté des années d'étude.

Bien plus, l'esprit du sujet magnétisé passe à une condition passive, si bien qu'il reçoit toute impression que le magnétiseur désire lui communiquer. Il devient en quelque sorte son esclave, et prendra toute direction qu'il lui plaira de lui imposer. Ce pouvoir du magnétiseur sur le sujet de ses opérations est des plus dangereux, vu qu'après que les trances sont passées, il ne conserve aucun souvenir de ce qui a eu lieu pendant leur durée.

En addition à ces phénomènes, qui sont les plus ordinaires du magnétisme, on en signale d'autres encore plus merveilleux obtenus par certains opérateurs. Mais l'imposture a joué un si grand rôle dans ce département, que l'examen le plus soigneux est nécessaire pour distinguer les faux récits, ou ceux d'une crédibilité douteuse, de ceux qui affirment les faits d'une manière certaine. Parmi les derniers, beaucoup de ceux qui ont examiné le sujet, citent quelques cas dans lesquels des personnes magnétisées sont dites avoir pu voir avec les yeux fermés, avoir manifesté la connaissance d'événements passés inconnus d'elles auparavant, avoir même pu voir dans l'avenir. Et de la même manière, quelques-uns affirment, tandis que d'autres le nient, que la faculté de parler des langues étrangères, et de prédire des événements futurs qui dépendaient entièrement de la libre volonté des agents, a été constatée dans des personnes sous l'influence du magnétisme.

Il n'est pas nécessaire pour notre but de réfuter de tels avancés. Nous regardons ces phénomènes comme possibles, et nous pouvons rendre raison du fait de leur occurrence. Bien plus, il est parfaitement indifférent, en autant que notre question y est concernée, quelle explication l'on peut choisir parmi toutes celles qui sont proposées, que ces phénomènes soit attribués au "fluide universel" comme le voulait Mesmer, ou à un fluide spécial analogue à celui du système nerveux, ou à la pure volonté du magnétiseur, (bien qu'on puisse demander comment il peut se faire qu'il ne soit pas capable de se magnétiser lui-même), ou à l'influence d'une imagination excitée dans le sujet de l'opération (bien qu'il serait difficile dans cette hypothèse d'expliquer le fait qu'une personne peut être magnétisée dans le sommeil, ou sans connaissance par quelque autre moyen), ou enfin, à quelques autres causes qu'on peut supposer.

Pour notre but, il sera suffisant d'établir les faits suivants : premièrement qu'il est reconnu par toutes les personnes qui ont eu affaire avec le magnétisme, que la présence du magnétiseur est une condition indispensablement requise pour la production du ravissement magnétique ; et secondement que la personne sur laquelle on opère est jetée dans le sommeil, parle dans cette condition, et n'a aucun souvenir après son réveil de ce qui s'est passé alors.

N'est-ce pas là précisément le contraire de ce qui a lieu avec Louise Lateau ? D'abord elle passe à l'extase sans que personne soit présent. Durant l'examen officiel, elle fut constamment sous les yeux d'observateurs soigneux à qui tous les caractères du cas furent soumis sans exception ; mais avant le commencement de cet examen, et depuis la fin de 1870, elle fut, comme si c'eût été de règle, toujours seule les vendredis lorsque l'extase commençait.

M. Niels, le curé de Bois d'Ilaire, est un homme si peu adonné au mysticisme, que personne de ceux qui sont venus en rapport avec lui, ne pourrait soupçonner qu'il fût un magnétiseur, et ne pourrait, je puis ajouter, réprimer un sourire en entendant une telle suggestion. Bien plus, M. Niels n'est presque jamais à la maison de Louise lorsque l'extase commence : ses 1500 paroissiens, ses écoles et le soin des malades de sa paroisse commandent abondamment ses occupations ailleurs.

On doit se rappeler ensuite que durant le sommeil magnétique les yeux du patient sont fermés, et, par suite de la contraction des muscles, il faut un effort considérable pour séparer les paupières. Maintenant l'état de Louise durant l'extase n'est pas du tout celui du sommeil : ses yeux sont ouverts, et pendant que les différentes scènes de la passion sont présentées à ses regards, son corps, au lieu de persévérer dans la torpeur propre au sommeil, prend, successivement, une diversité de positions correspondant avec les visions qui passent devant elle.

De plus, bien qu'un magnétiseur puisse paralyser les membres de celui sur lequel il opère, il ne produit que rarement une insensibilité complète, et personne, sous l'influence magnétique, n'a pu encore se soustraire à un courant électrique : sous ce rapport aussi, le cas de Louise se distingue seul.

Une personne magnétisée, ne conserve aucun souvenir, après que le sommeil est passé, de ce qui a eu lieu pendant sa durée ; Louise se rappelle distinctement tout ce dont elle a été témoin pendant l'extase.

Enfin, le magnétiseur seul peut rappeler de son ravissement la personne sur laquelle il a opéré : Louise sort de suite de l'extase, lorsqu'elle en est rappelé par une personne ayant la juridiction de l'Eglise sur elle. Le magnétiseur aussi ne peut réveiller son sujet par un simple mot ; un certain nombre de manipulations est indispensable. Louise obéit à la simple mention de son nom lorsqu'il est prononcé avec l'intention de la rappeler à elle-même, et par une personne revêtue de la juridiction de l'Eglise.

Le magnétisme, donc, comme moyen d'expliquer l'extase de Louise fait totalement défaut : chaque caractère de son cas est directement opposé à ceux produit par l'influence magnétique.

(à continuer.)

—ooo—

### QUESTIONS SUR LE TIERS-ORDRE.

Nous voyons avec plaisir que le Tiers-Ordre continue à se répandre et dans nos villes et dans nos campagnes. Satan, jaloux de ce puissant moyen de sanctification, ne manque pas de lui susciter des entraves et des embarras, et comme toutes les grandes œuvres, le Tiers-Ordre de la Pénitence ne s'implante dans chaque localité qu'après un baptême d'opposition et d'épreuves de tout genre. Ce sont surtout les congrégations dans leur début, qui ont particulièrement à souffrir de ces attaques de l'ennemi de tout bien. On sait ce qu'il en est advenu de la congrégation de Portneuf, qui après avoir fait l'édification de la paroisse pendant quatre ans, s'est vue tout à coup frappée de dissolution. Mais si la main du semeur a été arrêtée là, la semence déjà en terre n'en a pas moins continué à produire ses fruits. Parmi les 42 membres qui composaient cette congrégation, on n'y comptait que quatre jeunes filles ; et ces jeunes filles sont aujourd'hui toutes quatre religieuses professes dans des communautés régulières.

La congrégation des hommes de la cité de Montréal compte aujourd'hui 137 membres, et celle des femmes un plus grand nombre encore. Toutes deux rivalisent à qui se pénétrera davantage du véritable esprit chrétien qui distingue partout les enfants de St. François. On nous a raconté des actes d'humilité de la part de certains membres de ces congrégations, que les ordres réguliers les plus

sévères pourraient envier. Plusieurs de ces tertiaires, malgré leurs continuelles occupations profanes, sont admis à la communion quotidienne, et vivent, suivant l'esprit de leur règle, en véritables religieux au milieu du monde.

Nous apprenons que les tertiaires des Trois-Rivières, en nombre encore assez restreint, songent aussi à se former en congrégation. Si nous ne craignons de trahir les secrets de l'intimité, nous dirions que nous avons rencontré là un tertiaire, qui fait ses délices, chaque jour, de la récitation de l'office de la Ste. Vierge avec sa non moins vertueuse épouse. Les divers points de la règle, la rubrique des différents offices, les conditions des différentes indulgences à gagner, etc., sont leurs conversations ordinaires de prédilection. Que la congrégation s'établisse, et nul doute qu'avec de tels apôtres, elle ne prenne dès le début des garanties de permanence.

Et Québec, avec ses deux cents tertiaires et plus, songera aussi bientôt, sans doute, à se former en congrégation.

On nous demande :

10. *Doit-on doubler quelquefois les antiennes, dans la récitation de l'Office de la Ste. Vierge, soit privéement ou en congrégation ?*

Réponse.—La récitation de l'Office de la Ste. Vierge avec un seul nocturne doit toujours se faire sans doubler les antiennes ; mais si l'on récite l'office en entier, c'est-à-dire les trois nocturnes, il faut alors doubler les antiennes si l'office du jour est de rit double.

20. *Le prêtre tertiaire faisant usage du bréviaire romain, est tenu de faire mémoire de St. François après Laudes et après Vêpres ; cette mémoire peut-elle prendre place inter suffragia, ou être renvoyée après l'office terminé ?*

Réponse.—Elle peut prendre place, suivant son rite, inter suffragia.

30. *Dans les fêtes de rit double, faut-il aussi faire cette mémoire après Laudes et après Vêpres ?*

Réponse.—Il faut la faire.

40. *Le prêtre faisant usage du bréviaire franciscain doit-il aussi faire cette mémoire dans les fêtes de rit double ?*

Réponse.—Non ; il doit alors suivre la rubrique indiquée dans ce bréviaire.

50. *Le répons pour les morts avec l'oraison Deus venie largitor &c., doit-il se dire aussi après Laudes ?*

Réponse.—La règle dit seulement à la fin de l'office.

## UNION AGRICOLE NATIONALE.

DIEU ET PATRIE.

La convention qui a siégé à Montréal les 12 et 13 septembre dernier, fera époque dans les annales agricoles de cette province.

L'agriculture, ce premier des arts, ce pivot sur lequel s'appuie la prospérité des nations; trouvait bien de temps à autres, des voies sympathiques parmi nos hommes d'état, surtout depuis que par suite d'une culture irrationnelle et ruineuse l'émigration s'est mise à dépeupler nos campagnes, mais personne ne s'était encore senti assez de courage pour prendre courageusement sa cause, en mains et veiller à la protéger sous tous les rapports.

Grâce à l'Union Agricole Nationale, l'agriculture aura aussi désormais ses champions, ses avocats, ses protecteurs. A l'instar des différentes industries et des autres corps de l'état, elle aura, elle aussi, une organisation propre pour veiller à ses intérêts, assurer sa protection, et aviser aux moyens de la rendre de plus en plus prospère. Isolés, les cultivateurs sont impuissants à faire entendre leur voix, mais réunis, leurs demandes recevront d'autant plus de force que de leur prospérité dépend la prospérité de la nation toute entière.

Depuis trop longtemps déjà le cultivateur est demeuré pour ainsi dire oublié, méconnu, relégué à la dernière place, lorsqu'il devait occuper la première dans l'attention des législateurs. Mais grâce à la présente organisation, l'homme des champs peut voir poindre l'aurore d'une ère nouvelle pour sa prospérité. Des patriotes sincères, éclairés et dévoués vont prendre sa cause en moins, et veiller assidûment sur ses intérêts et la protection qu'elle est en droit d'attendre de ceux à qui sont confiées les destinées de la nation.

Voilà ce qu'ont fait voir, de la manière la plus convainquante, les différents orateurs qui ont pris la parole aux dernières réunions de Montréal.

Il incombe maintenant aux cultivateurs d'ouvrir les yeux sur leurs propres intérêts et de s'organiser sans délais en cercles agricoles dans toutes les paroisses, car l'Union Agricole Nationale n'aura de force et de vie qu'en autant que les cercles paroissiaux la soutiendront, ou plutôt l'animeront de leur concours.

Mais faisons connaître avant tout son organisation.

L'Union Agricole Nationale, qui pour être efficace devra s'étendre à toutes les paroisses de la Province, se compose de cercles locaux dans chaque paroisse, qui dévisent entre eux des intérêts de l'agriculture, et envoient le résultat de leurs délibérations à la Convention Agricole qui ne siège, elle, qu'une fois par an, au lieu qu'elle a assigné lors de sa dernière réunion.

Cette Convention se compose d'un comité exécutif et des délégués des différents cercles qui ont droit de prendre la parole et de voter sur ses délibérations.

Le comité exécutif se compose d'un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier et un Censeur.

La Convention se choisit aussi un Chapelain, tant pour faire la prière à l'ouverture de ses sessions, que pour veiller spécialement aux intérêts religieux dans l'adoption des différentes mesures.

Dans une assemblée tenue en Mars 1875 à Montréal, un comité exécutif avait été provisoirement établi comme suit, en attendant qu'une assemblée générale pût en élire un de son choix :

Président :—Ls. Lévêque de d'Aillebout.

Vice-Président :—A. P. Landry, de St. Pierre (Montmagny).

Secrétaire :—L. A. Chicoine, de la Patrie,

Trésorier :—L. H. Massue, de Varennes.

Censeur :—A. Casavant, de St. Dominique.

Chapelain :—L'abbé Provancher, du Cap-Rouge.

Conformément à l'avis qui en avait été préalablement donné, la Convention se réunissait à Montréal, le 12 septembre dernier, dans la vaste salle du Cabinet de Lecture Paroissial, qui avait été généreusement mise à sa disposition par les MM. de S. Sulpice. La salle avait été richement décorée. Sur le fond que formaient les drapeaux anglais et français déployés en arrière de l'estrade, se détachait en lettres bien visibles la devise de l'Union : *Dieu et Patrie*.

Pour donner encore plus de solennité à la réunion, on s'était assuré la présence de la superbe bande de musique de Longueuil, au costume si riche, et toute composée de cultivateurs.

Les représentants de 24 Cercles de différentes parties de la Province firent enregistrer leurs noms par le Secrétaire et prirent place aux premiers rangs.

On remarquait aussi dans l'assistance : les Hons. Ls.

Archambault, F. X. Trudelle, Beaudry, J. J. Ross ; MM. les députés Jetté, Desjardins, Gaudet, Mousseau, Dupont, Globenski, Benoit, Hurteau ; M. l'abbé Godin, de l'école Normale Jacques-Cartier, MM. Barnard, G. Dion, C. Thibault, Schmoudt, Marsau et un grand nombre d'autres ne formant pas moins de 300 à 400 personnes.

A 7½ P. M., le Comité exécutif avec le chapelain prirent place sur l'estrade au son de la musique, et avant de commencer la prière, M. l'abbé Provancher, commenta en quelques mots la devise de l'Union : *Dieu et Patrie*.

Nous sommes tous, a-t-il dit, des amis sincères de notre pays ; nous le voulons grand, prospère, florissant. Mais en chrétiens éclairés, nous savons que nous ne pouvons rien sans l'assistance de la Providence. C'est pour nous assurer cette protection du Ciel, que nous allons débiter dans notre importante entreprise par la prière. Notre but est noble, nos intentions sont pures ; Dieu et Patrie, voilà notre devise. Nous cherchons la gloire de Dieu dans la prospérité de notre patrie ; nous avons donc raison d'intéresser la Providence dans notre entreprise. Que le Ciel donc inspire nos pensées, éclaire nos intentions, dirige nos actions et nous accorde le succès dans nos travaux. C'est ce que nous allons demander tous ensemble par les prières de l'Eglise.

Puis toute l'assistance s'étant agenouillée, on récita le *Veni Sancte*.

M. le Président, fit ensuite valoir les avantages de l'Union pour les cultivateurs, fit saisir la nécessité qu'il y avait pour eux de se tenir unis pour pouvoir se protéger, fit ressortir tout le bien qu'on pouvait attendre des Cercles agricoles et de la Convention, si on voulait de toutes parts mettre la main sérieusement à l'œuvre. M. Lévesque parla environ une demi heure, avec ce tact et cette clarté qui le distinguent toujours, et fut écouté avec l'attention la plus soutenue.

M. le Secrétaire Chicoine fit ensuite la lecture du programme de l'Union tel qu'arrêté provisoirement et tel que donné par la presse.

Après quoi M. Roy, de l'Acadie, proposa un comité pour reviser la constitution, afin de l'asseoir sur des bases solides, en la faisant adopter par la Convention ; ce comité devant faire rapport dès le lendemain soir.

M. Benoit, M. P. P., proposa de suite quelques changements à faire dont le comité devrait tenir compte.

M. Barnard fit voir que la Convention était à peu près

une nécessité dans l'état actuel des choses, car l'administration actuelle du Département de l'Agriculture laisse certainement à désirer. Le ministre s'en rapporte sur le Conseil d'Agriculture pour l'initiative des mesures à adopter, et le Conseil, à chacune de ses sessions, se voit presque toujours dans l'impossibilité de rien faire, par les divergences d'opinion de ses différents membres, lesquels, n'ayant ni contrôle ni responsabilité, préfèrent souvent retarder indéfiniment les mesures les plus utiles, plutôt que de les voir adoptées avec certaines modifications en désaccord avec leurs propres vues. Nul doute qu'avec des Cercles nombreux organisés dans toutes les parties de la Province, la Convention qui se formera des délégations de ces Cercles, s'inspirera de leurs idées pour l'adoption de ses mesures, reflétera l'opinion générale de la classe agricole, et pourra alors parler avec assez de force pour être entendue.

MM. Benoit, Mousseau, Corneillier, Kéroack prirent ensuite la parole et intéressèrent vivement l'assemblée, qui à 10½ heures s'ajourna au lendemain.

Tous sortirent de la salle enchantés du succès obtenu, et heureux de voir que les cultivateurs avaient enfin compris qu'il fallait se réveiller de leur apathie, et défendre eux-mêmes leur propre cause.

Voici les noms des délégués des 24 Cercles qui se sont fait enrégistrer ce premier jour.

Moïse Gouin, délégué du Cercle Agricole de la Baie du Fevre ;

Ovide Frenette, Cercle Agricole de St. Edouard de Lotbinière ;

Nazaire Préfontaine, Cercle de Saint-Basile ;

J. C. Lecours, Cercle Agricole de Saint-Laurent ;

Ol. Beaudry, Cercle Agricole de Saint-Alexis ;

L. L. Roy, du Cercle Agricole de l'Acadie ;

A. Collette, du Cercle Agricole de Saint-Simon ;

M. G. Blain, du Cercle Agricole de Saint-Michel Archange ;

A. L. Williams, du Cercle Agricole de Longueuil ;

J. O. Dion, Cercle Agricole de Chambly ;

E. Gobeille, du Cercle Agricole de La Patrie ;

T. Lachance, du Cercle Agricole de N.-D. des Bois ;

Cyrille Jodoin, du Cercle Agricole de Saint-Bruno ;

P. Vary du Cercle Agricole de Saint Marc ;

H. Corneillier, du Cercle Agricole de Joliette ;

J. B. Benoit, du Cercle Agricole de Saint Hubert ;

J. D. Schmoudt, du Cercle Agricole de Sainte Anne de la Pocatière ;

B. Papin, du Cercle Agricole de l'Assomption ;

J. H. Morin, du Cercle Agricole de Piopolis ;

M. A. Kérouack, du Cercle Agricole de St-Hyacinthe ;

Antoine Chagnon, du Cercle Agricole de Saint Dominique ;

Aug. Guilbault, du Cercle Agricole de Ste. Elizabeth ;

Louis Pelland, du Cercle Agricole de Berthier ;

F. Vanasse, du Cercle Agricole de Saint Guillaume.

La réunion du lendemain ne fut guère moins nombreuse que celle de la veille. L'élite des cultivateurs, en outre d'un grand nombre de personnes des plus notables, qui vouent un intérêt particulier à l'agriculture, s'étaient fait un devoir de s'y rendre. En outre de celle mentionnées hier, nous avons remarqué MM. Outhbert, M. P., le Dr. McMahon, O. Archambault, De La Bruyère, du *Courrier de St. Hyacinthe*, J. Bte. Rolland, etc., etc.

Le comité chargé d'amender la constitution présenta son rapport qui fut adopté avec quelques légères modifications.

L'un des principaux changements se lit comme suit :

En adoptant la devise " Dieu et Patrie " comme celle de l'Union Agricole Nationale, Votre Comité a ajouté au projet de constitution le paragraphe suivant :

" 20. Cette devise avec l'emblème de l'Union doit être portée par tous les membres. "

Votre comité a cru et avec raison, il ose au moins l'espérer, que puisque l'un des buts de l'Union était de favoriser parmi les cultivateurs la bonne entente et la véritable fraternité, il était convenable, nécessaire même que tous les membres de l'Union pussent se reconnaître à un signe, porté avec distinction et orgueil, par tous ceux qui veulent s'unir dans un effort commun pour le bien de leur pays et de la classe à laquelle ils se font une gloire d'appartenir.

Cette devise qui domine aujourd'hui le berceau de notre association naissante sera aussi le signe du ralliement de ses membres ; cet emblème que nous mettons en tête de notre constitution, nous le porterons aussi extérieurement, et par lui, en quelqu'endroit qu'ils se rencontrent, deux membres de l'Union pourront toujours se reconnaître, se saluer en frères et savoir qu'ils sont tous deux enfants de l'Union, de l'union de la bonne entente et de la véritable fraternité."

Dans tous cercle organisé dans une paroisse, le curé de telle paroisse sera de droit président honoraire de tout tel Cercle.

Durant le cours de la discussion, MM. Benoit, Kéroack, Casavant, Corneillier, Landry, Chicoyne, Schmouth, Blain et Dion prirent successivement la parole.

Durant la discussion, M. le président Lévesque fit preuve d'une grande courtoisie et d'une remarquable habileté, par sa prudence et sa modération, il sut se consilier l'estime de tous.

Après la discussion, eut lieu l'élection des officiers, qui donna le résultat suivant : Président, M. Levesque, de D'Aillebout, membre du Conseil d'Agriculture et Président de la Société de Reboisement ; M. A. P. Landry, de Montmagny, membre du Conseil d'Agriculture, Vice-Président ; M. J. A. Chicoyne, de la Patrie, agent de repatriement, Secrétaire ; M. H. Corneillier, de Joliette, Trésorier ; M. L. L. Roy, de l'Acadie, Censeur.

M. l'abbé Provancher fut choisi pour chapelain.

Des mémoires, expressions des sentiments des divers Cercles agricoles, furent lus par MM. G. Blain, de St. Michel Archange ; O Frenette, de St. Edsuard de Lotbinière ; Moïse Gouin, de la Baie du Febvre ; H. Morin, de Piopolis ; P. B. Benoit, de St. Hubert ; L. L. Roy, de L'Acadie.

M. J. O. Dion, secrétaire du cercle de Chambly, donna une lecture d'une causerie sur les "insectes et les oiseaux ;" cette causerie reçut l'honneur de l'approbation de la Convention.

M. J. A. Couture, M. V., et membre du cercle de Chambly, fit la lecture d'un mémoire demandant la protection de l'Union pour la fondation d'un collège vétérinaire où l'enseignement serait donné en français.

M. Gaudet, M. P., qui suivit avec intérêt les séances de la Convention, fut très heureux dans l'éloquent discours qu'il prononça, pour féliciter les délégués de l'esprit de progrès qui les animait, et il les loua d'avoir sacrifié un temps précieux pour venir à la Convention Agricole et assurer par leur présence son succès.

M. l'abbé Provancher fit passer de joyeux instants à l'assemblée tout en l'instruisant, par des détails peu connus de la vie des insectes et particulièrement de la Doryphore ou Chrysomèle de la patate.

On décida ensuite, après discussion, que la Convention tiendrait sa session de l'an prochain à St. Hyacinthe.

Puis après avoir voté des remerciements aux MM. de S. Sulpice pour l'usage de leur salle, aux Sociétés d'Histoire Naturelle et d'Horticulture pour avoir invité les membres de la Convention à visiter l'Exposition Horticole et le Musée d'Histoire Naturelle, l'assemblée se dispersa à une heure du matin.

— 000 —

## LES APPARITIONS DE LA TRÈS SAINTE VIERGE MARIE

A LA GROTTTE DE LOURDES ET LE JAILLISSEMENT DE LA SOURCE MIRACULEUSE.

### LIVRE QUATRIÈME.

#### VII

Quelques semaines s'écoulèrent. Des conversions sans nombre avaient eu lieu : les confessionneaux étaient assiégés de monde. Des usuriers et des voleurs avaient restitué : beaucoup de scandales avaient cessé. Les Fidèles se pressaient autour de la Table Sainte.

Le lundi de Pâques, 5 avril, la mère de Dieu avait fait de nouveau entendre un appel intérieur à la fille du meunier, et l'enfant bientôt suivie d'une foule immense, s'était rendue à la Grotte, où, comme précédemment, le ciel s'était ouvert devant elle et lui avait laissé voir la Vierge Marie dans sa gloire.

Ce jour-là, aux yeux émerveillés de la multitude, s'accomplit un fait bien étrange.

Le cierge que Bernadette avait apporté ou qu'on lui avait donné était très-grand, et elle l'avait appuyé par terre en le soutenant par le bout entre les doigts de ses mains à demi jointes. La Vierge lui apparut. Et voilà que, par un instinctif mouvement d'adoration, la Voyante, tombant en extase devant la Beauté immaculée, éleva un peu les mains et les laissa reposer doucement et sans y songer sur le bout du cierge allumé. Et alors la flamme se mit à passer entre ses doigts légèrement entr'ouverts et à s'élever au-dessus, oscillant çà et là suivant le faible souffle du vent. Bernadette pourtant demeurait immobile et abîmée dans la céleste contemplation, ne s'apercevant même pas du phénomène qui faisait autour d'elle la

stupéfaction de la multitude. Les témoins se pressaient les uns sur les autres pour mieux voir. MM. Jean-Louis Fourcade, Martinou, Estrade, la garde forestier Callet, les demoiselles Tard'hivail, cent autres personnes furent les spectateurs de ce fait inouï. M. le Dr. Dozous, dès les premiers moments, avait tiré sa montre : cet état extraordinaire dura un peu plus qu'un quart heure.

Tout à coup, un léger frissonnement se produit dans le corps de Barnadette. Ses traits redescendent. La Vision avait cessé et l'enfant était revenue à son état naturel. On lui prend la main : rien que de normal y apparaissait. La flamme avait respecté la chair de la Voyante en extase devant Marie. La foule, non sans raison criait au miracle. L'un des spectateurs, cependant, voulant faire la contre-épreuve, avait pris ce cierge encore allumé, et sans qu'elle y fit attention, il l'approcha des mains de Barnadette.

— Ah ! monsieur, s'écria-t-elle en se retirant vivement, vous me brûlez !

Les événements de Lourdes avait produit une telle commotion dans ce pays et l'affluence des étrangers était telle, que ce jour-là, bien qu'on ne fut point, comme dans la Quinzaine, prévenu à l'avance, la multitude réunie en un instant autour de Barnadette s'était élevée à près de dix mille personnes. (1)

## VIII

Dans ces immenses foules cependant, pas un cri tumultueux. Pas une agitation dans ce fleuve populaire dont les flots se renouvellaient sans cesse. Des cantiques, des litanies, des vivats en l'honneur de la Vierge, voilà tout ce qu'on entendait. C'était plus que l'ordre, c'était le recueillement.

Les ouvriers de Lourdes avaient élargi les sentiers tracés depuis quinze ou vingt jours par les carriers sur les pentes de Massabielle ; ils avaient fait jouer la mine et taillé le rocher en maint endroit ; de sorte qu'ils avaient créé sur ces coteaux abrupts un chemin assez large et très praticable. C'était un travail considérable qui avait demandé de la peine, du temps, des frais. Ces braves gens accom-

---

(1) Averti dès le premier moment, le Maire avait fait placer des agents à tous les chemins ou sentiers pour faire le dénombrement. Il y avait, d'après le Rapport qu'il adressa le soir même au Préfet, 9,060 personnes, dont 4,822 habitants de Lourdes et 4,238 étrangers. *Archives de la mairie de Lourdes. Lettre du Maire au Préfet, no 86.*

plissaient ce labeur dans la soirée, en revenant des chantiers où ils étaient occupés matin et soir. Ils se reposaient des fatigues de leur rude journée en travaillant à ce chemin qui conduisait à Dieu : *In labore requies*. Vers la tombée de la nuit, on les voyait attachés comme une fourmilière au flanc du tertre rapide, piochant, bronettant, creusant le roc, y mettant de la poudre et faisant voler en éclats le marbre ou le granit.

— Qui vous payera ? leur disait-on.

— La sainte Vierge, répondaient-ils.

Avant de se retirer, ils descendaient tous ensemble à la Grotte et faisaient la prière en commun. Au milieu de cette superbe nature, sous ce beau ciel étoilé, ces scènes chrétiennes avaient une simplicité et une grandeur primitives.

La Grotte changeait peu à peu d'aspect. Jusque-là on y avait fait brûler des cierges en signe de vénération. On y déposa vers cette époque des vases de fleurs, naturelles ou découpées par de pieuses mains, des statues de la Vierge, des ex-voto en signe de reconnaissance. Les ouvriers avaient fait une petite balustrade pour protéger ces objets fragiles contre les involontaires accidents qu'aurait pu occasionner l'empressement de la multitude.

Plusieurs personnes ayant reçu quelque grâce singulière par l'intervention de Notre-Dame de Lourdes, apportèrent comme un hommage au lieu de la Vision leur petite croix d'or avec la chaîne, confiant la garde de leur pieuse offrande à la foi publique. Comme, dès ce moment, tout le pays s'écriait qu'il fallait obéir à l'Apparition et construire une chapelle, on se mit également à jeter de l'argent dans la Grotte. Des sommes considérables, jusqu'à quelques milliers de francs, se trouvèrent ainsi exposés en plein air, sans nulle défense extérieure, durant la nuit et durant le jour ; et tel était le respect qu'inspirait ce lieu, naguère inconnu, tel était l'effet moral produit sur les âmes, qu'il ne se rencontra pas un seul malfaiteur dans tout le pays pour tenter un larcin sacrilège. Et cela est d'autant plus merveilleux, que quelques mois auparavant, plusieurs églises voisines avaient été dévalisées. La Vierge ne voulait point que le moindre souvenir criminel se mêlât à l'origine du pèlerinage qu'elle voulait établir.

(à continuer.)

## INFORMATIONS.

**BEAUCE.**—M. Pozer, représentant du comté de Beauce à la Chambre Fédérale, ayant été nommé sénateur, une élection doit avoir lieu le 11 de ce mois dans ce comté. Trois candidats sont sur les rangs, MM. J. Blanchet, avocat de Québec, J. Bolduc, notaire de Tring, et de Léry, de Ste. Marie de la Beauce.

**GASPÉ.**—La contestation de Gaspé a été terminée par la résignation de l'Hon. P. Fortin, qui a consenti à ce que l'élection fût déclarée nulle, pourvu qu'on ne procédât pas ultérieurement pour le faire disqualifier.

**PARLEMENT.**—Notre Chambre Provinciale doit se réunir en session le 10 novembre prochain. Les nouveaux députés qui suivent auront à y prendre leurs sièges : MM. Dupont, pour Bagot, Turcot, pour Trois-Rivières, Houde, pour Nicolet, et celui qui l'emportera à la Beauce.

**UNIVERSITÉ LAVAL.**—L'Université Laval a proclamé, avec grande solennité, le 13 ultimo, la Bulle lui conférant l'institution canonique. Le préfet de la Propagande sera à l'avenir le protecteur de cette Université qui sera sous la surveillance de tous les Evêques de la Province, au lieu du seul archevêque comme ci-devant.

**M. ALLEYN.**—M. Alleyn, avocat, irlandais catholique, a été nommé dernièrement professeur à l'Université Laval, en remplacement de M. Colston, protestant, décédé.

**MGR. PERSICO.**—Mgr. Persico, ancien Evêque de Savannah, Georgie, depuis 4 ans, curé de St. Colomb de Sillery, est rappelé à Rome par le Souverain Pontife.

**INSTRUMENTS DE MUSIQUE DE BEATTY.**—Si quelqu'un d'ici ou du voisinage désire se procurer un Piano ou un Harmonium de première classe, sur lequel la vue puisse se reposer avec complaisance, qu'il s'arrête, réfléchisse, regarde à notre couverture, et s'adresse à D. F. Beatty, Washington, N. J., pour tout renseignement qu'il pourrait désirer relativement à ces instruments. Ils sont hautement recommandés par la presse et par le peuple, et sont à n'en pouvoir douter supérieurs à tous les autres instruments.

## NÉCROLOGIES.

RÉV. P. LANGLOIS.—En septembre dernier, à Brunswick, Géorgie, le Rév. P. Langlois, ci-devant curé de St. Hubert, diocèse de Montréal. Occupé à prodiguer son ministère aux malades de la fièvre jaune, il fut victime de sa charité et de son dévouement.

RÉV. J. B. GAGNON.—Le 28 septembre, le Rév. J. Bte. Gagnon, curé des Trois-Pistoles, à l'âge de 54 ans, après quelques mois de maladie seulement. D'une constitution robuste et regorgeant de santé, une maladie de cœur est venue le ravir presque soudainement à l'affection de ses paroissiens. M. Gagnon avait été successivement curé de Chicoutimi, L'Isle Verte et Trois-Pistoles, et partout son zèle et son dévouement lui avaient mérité l'estime de ses paroissiens.

RÉV. O. BRUNET.—Le 2 du courant, à Québec, le Rév. Ovide Brunet, professeur de Botanique à l'Université Laval. Depuis plus de cinq ans, la maladie avait forcé M. Brunet à laisser l'enseignement. Retiré dans sa famille, il était déjà mort au monde et à la science depuis longtemps, lorsque le tombeau est venu le réclamer.

M. L. S. LEBLANC.—A St. Denis, Rivière Chambly, le 5 octobre, à l'âge de 75 ans revolus, M. Louis Leblanc, respectable citoyen de l'endroit.

M. Leblanc était père d'une famille nombreuse, parmi laquelle nous comptons le Rév. M. Leblanc, chanoine de l'Évêché de Montréal, le Rév. M. J. V. Leblanc, curé de Compton, et le Rév. P. Leblanc de la Société de Jésus.

Il était aussi le frère du feu MM. Germain et Joseph Leblanc, citoyens respectés, et occupant en leur vivant, une position très-honorable dans le commerce de cette ville.